1. Coordonnées relatives au requérant / à la requérante (personne responsable)

Demande en vue d'obtenir une autorisation navale

fête le Vendredi saint, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, le Jeûne fédéral et Noël.

Nom								
Prénc	om							
Orgar (Entre	nisateur eprise)							
Rue /	N°							
NPA /	/ lieu							
Télép Entre				Télép Privé	hone			
Portal	ble *			E-Mai	il			
* Num	náro da tá	léphone à considérer durant l'a	activitá / les activitá	e nrávu	۵(s)			
		es de l'activité	ictivite / les activite	s pievu	C(3)			
		vénement(s) prévue(s)						
	(-,	(-)						
Date	e(s) de mi	se en œuvre						
		es et les documents cochés d issent rendre leur avis	ci-après doivent p	réalabl	ement êt	re fournis aux instances concernées afin		
	Descript	tion de l'activité / des activités			Plan de	parcours		
	Lieu d'o	rganisation			Dispositi	if de sécurité		
	Date				Plan de	construction		
	Horaire				Attestati	on d'assurance (au min. 3'000'000.–)		
	Durée							
	Fragme	nt de carte						
4. Le	es avis de	e l'instance / des instances c	i-après doivent êt	re joint	s à la der	nande		
	Police d	u lac **			Propriéta	aire foncier / lieu mise à l'eau		
	Office d	e la nature			Propriéta	aire foncier / aire de repos		
	Office d	es eaux et des déchets			-	aire foncier / lieu mise hors de l'eau		
	Société	de navigation (BLS / SNLB)			Commur	ne (lieu d'organisation)		
** Le	dossier de	e la Police du lac est remis dire	ctement à l'Office	de la cir	culation re	outière et de la navigation.		
	Les docur	ments cochés ci-devant doiven ournés au requérant ou à la re				us tard trente jours avant la manifestation. Ils	S	
	 Un émolument additionnel de 100 francs sera facturé si les documents requis sont présentés trop tard (au plus tard 10 jours avant la manifestation). Cet émolument s'élèvera à 200 francs si les documents sont présentés moins de 10 jours avant la manifestation. 							
		nde en vue d'obtenir une au ou si la manifestation prévi				e si les documents requis sont présenté e autre.	és	
Lieu,	-				ure de la nne			
Salan	oc orticlos 2	ot 4 do la la lai sur los jours fáriás officia	ole at le repos deminical	•		te cont absolument interdite. Sont réputée grande jours de	0	

3001 Berne

Canton de Berne

Documents requis pour manifestations nautiques

Rég	Régate												
	Manifestation d'aviron / régate d'aviron												
	Manifestation de natation												
	Manifestation de plongée												
	Canoë ou kayak												
	Compétition (sociétés de pontonniers et de nautisme)												
		Wakeboard / Ski nautique											
		Course de radeau											
					Stand Up Paddle								
									Ra	Rafting et navigation en bateau pneumatique (transport de personnes à titre professionnel)			
•	•	\bullet	•	•	•	•	•	•	•	Concept sur le(s) événement(s) prévu(s) (comment, quand, quoi, où)			
•	•	•	•	•	•	•	•	•	0	Attestation pour une couverture d'assurance d'au moins 3 000 000 francs (pour une manifestation, présentation de l'attestation ou d'une copie de la police d'assurance)			
									•	Attestation d'assurance (la case "Transport de personnes à titre professionnel" doit être cochée)			
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	Plan de parcours et/ou lieu d'organisation, lac ou rivière (év. à représenter sur une carte 1:25 000)			
•	*	•	*	*	*	•	*	*		Prise de position d'une société de navigation (BLS ou BSG)			
•	*	*	*	*	*	*	*	*		Prise de position de la police des lacs			
	*		*	*	*	*	*	*		Prise de position de l'Office de l'agriculture et de la nature (Inspection de la pêche, Service de la promotion de la nature, Inspection de la chasse)			
				*				*		Prise de position de l'Office des eaux et des déchets (pour la régulation du niveau d'eau, p. ex. à Thoune)			
	*	*		•	*		•	•	•	Autorisations des communes et des propriétaires fonciers pour la mise à l'eau/à terre des bateaux et les zones d'arrêt			
•	•	•	•	•	•	•		•		Dispositif de sécurité (service de sauvetage, sapeurs-pompiers, etc.)			
*	*	•	*	*	*		*	*		Autorisation/prise de position de la commune			
							•			Plans de construction			

^{*} Peut s'avérer nécessaire selon le plan de parcours ou le lieu d'organisation.

O S'il s'agit de voyages en bateau pneumatique.